



CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Certificate No. 12647

véhicules complets

Je soussigné, Trevor Bealing

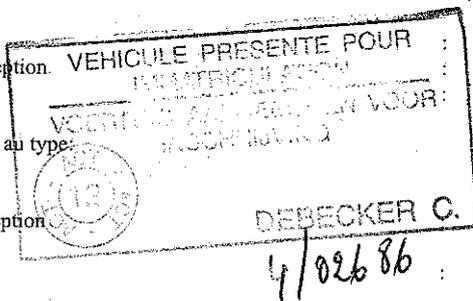
(nom complet)

certifie par la présente que le véhicule :

- 0.1. Marque : Lotus
(raison sociale du constructeur)
 - 0.2. Type : Type 111
Variante⁽²⁾ : 5
Version⁽²⁾ : a
 - 0.2.1. Dénomination(s) commerciale(s) : Lotus Elise
 - 0.4. Catégorie : M1.
 - 0.5. Nom et adresse du constructeur du véhicule de base : Lotus Cars Ltd, Hethel, Norwich, Norfolk, NR14 8EZ, Angleterre.
 - 0.6. Emplacement des plaques réglementaires : le côté à droite du châssis, dans le passage de roue à l'arrière.
- Numéro d'identification du véhicule : **SCCGA11121HD71027**
 Emplacement du numéro d'identification du véhicule sur le châssis : le côté à droite du châssis, dans le passage de roue à l'arrière.
- Selon le (les) type(s) de véhicules décrits dans la réception ⁽¹⁾.
- Véhicule de base:
- Constructeur : Lotus Cars Limited
 - Numéro de réception : e4*98/14*0008*19
 - Date : 1^{er} August 2001

Étape 2:

Constructeur
Numéro de réception
Date



est conforme à tous égards au type

Certificat CEE d'homologation du type de véhicule type complet décrit dans

Numéro de réception
Date

e4*98/14*0008*19
1^{er} August 2001

Le véhicule peut être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions dans les États membres dans lesquels la conduite est à droite / à gauche ⁽¹⁾ et qui utilisent les unités métriques / britanniques ⁽¹⁾ pour le tachymètre.

Hethel
(lieu)

22 SEP 2001
(date)

T. Bealing
(signature)

Supervisor, Manufacturing
(fonction)

⁽¹⁾ Biffer la mention inutile

⁽²⁾ Indiquer également le code numérique ou le code alphanumérique d'identification. Ce code ne doit pas contenir plus de 25 ou 35 positions respectivement pour une variante ou une version.

Pour les véhicules complètes ou complétés de la catégorie M1

(Les valeurs et unités indiquées ci-dessous sont celles données dans la documentation de réception des directives concernées.)

Pour les essais de conformité de la production, les valeurs doivent être vérifiées suivant les méthodes définies dans les directives concernées, compte tenu des tolérances prévues dans ces directives pour les essais de conformité de production.)

1.	Nombre d'essieux	:	deux, et roues : quatre.
2.	Essieux moteur	:	un.
3.	Essieux moteur	:	2300 mm.
5.	Essieux moteur	:	1 : 1457 mm 2 : 1503 mm.
6.1.	Longueur	:	3785 mm.
7.1.	Largeur	:	1719 mm.
8.	Hauteur	:	1117 mm.
11.	Porte-à-faux arrière	:	702 mm.
12.1.	Masse du véhicule avec carrosserie en ordre de marche	:	Maximum : 869 kg. Minimum : 849 kg.
12.2.	Masse du véhicule (sans conducteur, fluide de refroidissement, lubrifiant, carburant)	:	Maximum : 736 kg.
14.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible	:	1044 kg.
14.2.	Répartition de cette masse entre les essieux	:	no 1 406 kg no 2 638 kg.
14.3.	Masse maximale techniquement admissible sur chaque essieu	:	no 1 406 kg no 2 638 kg.
16.	Masse maximal admissible du toit	:	non applicable
17.	Masse maximale de la remorque (freinée)	:	non applicable (sans freins): non applicable.
18.	Masse maximale de l'ensemble	:	non-applicable.
19.1.	Masse verticale maximale au point d'accouplement de la remorque	:	non-applicable.
20.	Constructeur du moteur	:	Rover.
21.	Code du moteur	:	18K4F
22.	Principe de fonctionnement	:	Quatre temps.
22.1.	Injection directe	:	non.
23.	Nombre et disposition des cylindres	:	1-4
24.	Cylindrée	:	1796 cm ³
25.	Carburant	:	Essence, 95RON.
26.	Puissance nette maximale	:	89,7 kW à 5600 tr/mn ⁻¹
27.	Embrayage (type)	:	A poussée, ressort en diaphragme.
28.	Boîte de vitesses (type)	:	M5. Honda PG1.
29.	Rapports de démultiplication	:	1, 2,923:1; 2, 1,750:1; 3, 1,308:1; 4, 1,033:1; 5, 0,848.
30.	Rapport de démultiplication final	:	4,200:1
32.	Pneumatiques et roues	:	essieu 1 175/55R16 essieu 2 : 225/45 R17
34.	Direction, mode d'assistance	:	non applicable
35.	Description succincte du dispositif de freinage	:	Maître-cylindre hydraulique en tandem, réparti avant/arrière, relié par des tubes hydrauliques à chacun des étriers. Disques ventilés sur les quatre roues. Frein à main relié par câble à l'essieu arrière, actionnant les plaquettes du frein de service.
37.	Type de carrosserie	:	AE
38.	Couleur du véhicule (2)	:	Bleu
41.	Nombre et configurations des portes	:	Deux, à charnières avant.
42.2.	Nombre et emplacement des portes	:	Deux, en position centrale, un de chaque côté.
43.1.	Marqué de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant	:	Non applicable.
44.	Vitesse maximale	:	202 km/h.
45.	Niveau sonore	:	à l'arrêt : 86 dB(A) à un régime de 4200 tours/min, en marche (passage) : 74 dB(A).
46.1.	Émissions d'échappement 1999/102A/EC	:	CO : 0.5897 HC : 0.1150 NO _x 0.0525 HC + NO _x : 0.1675 Particules : non applicable.
46.2.	Émissions de CO ₂ / consommation de carburant	:	
	CO ₂	:	177 g/km
	conditions urbaines	:	9,7 l/100 km
	conditions urbaines	:	6,1 l/100 km
	combinée	:	7,4 l/100 km
47.	Puissance fiscale ou numéro(s) de code nationaux, s'il y a lieu:	:	
	Italie : 19	France : 8	Espagne : 12.48
	Belgique : 10 cv	Allemagne : 44	Luxembourg : ###
	Danemark : ###	Pays-Bas : ###	Grèce : 13
	Royaume-Uni : PLG	Irlande : 1796 cc	Portugal : ###
	Aurriche : ###	Suède : ###	Finlande : ###
50.	Remarques:	:	
51.	Dérogations:	:	
(1)	Biffer les mentions inutiles.		
(2)	N° indiquer que la ou les couleurs de base comme suit: blanc, jaune, orange, rouge, bordeaux/ violet, bleu, vert, gris, brun ou noir.		
(3)	Indiquer le numéro d'application de la directive.		